

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 août 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 8

Présents : 7

Absents : 1

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 20 août 2025 à 19hs00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de la commune de Motz.

Etaient présents Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Madame Zoé Buckley, Monsieur Vincent Laloy, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez Monsieur Olivier Morelle

Absent-e-s excusé-e-s : Monsieur Denis Jeantet (pouvoir à Monsieur Gérard Clerc)

Absent-e(s) non excusé-e(s) : Néant

Quorum : 5

Convocation 12 août 2025

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

D2025 – 30 : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour ester en justice : référé mesure utile – expulsion SARL Triangle Aventure

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la société Triangle Aventure occupe le sous-bois de l'Espace Sport et Nature du Fier par bail administratif du 21 juin 2002 et son avenant du 13 décembre 2007, pour l'activité d'acrobranche.

Or, depuis deux ans, le site semble abandonné. Les nombreux courriers recommandés avec accusé de réception adressés à la société Triangle Aventure sont restés sans réponse.

Devant le danger représenté par la dégradation des équipements, et le manque d'entretien du site, Monsieur le Maire propose de lancer la procédure d'expulsion de la société Triangle Aventure et demande au conseil municipal de bien vouloir l'habiliter pour ester en justice.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil municipal :

- Décide de lancer la procédure d'expulsion de la SARL Triangle Aventure du sous-bois de l'Espace Sport et Nature du Fier
- Autorise Monsieur le Maire à représenter la commune dans la procédure de référé mesure utile – expulsion de la SARL Triangle Aventure
- Autorise et désigne le cabinet Itinéraires Avocats – 87 rue de Sèze – 69006 LYON pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire

Pour extrait conforme

Le Maire
Daniel CLERC



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse DEJEY

